



Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil Communal



Procès-verbal (PV) de la séance du 08.05.2014 à la Grande Salle

Présidence : M. Christian Dupertuis

Secrétaire : M. Jean-Marc Mayor

Le Président M. Christian Dupertuis ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité ainsi que Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Dans les rangs du public, il salue la présence de M. D. Gamboni, responsable du Service Technique.

Les Députés suivants se sont excusés : MM. Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy, Philippe Modoux, Marc Oran.

Madame Nina Brissot représente Le Régional

Point 1 : Appel

Avec 39 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : M. D. Bérard, M. J.-P. Bolay, Mme S. Brandle, M. P. Bugnon, Mme A. Decoppet, M. G. De Pierri, Mme M. De Wattewille, Mme C. Ernst, M. P. Fardel, M. J.-C. Favre, Mme C. Gachet, Mme N. Greiner, Mme C. Gygi, Mme M. Hirt, M. D. Kupper, M. N. Megias, Mme V. Rodondi, Mme M.-A. Souyris, M. C. Stutz, M. J.-P. Vallotton,

Absent : M. C. Rasch

Acceptation de l'Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1 Appel**
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 13 février 2014
- 2 Communications du Bureau du Conseil**
- 3 Communications de la Municipalité**
- 4 Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**
Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

5 Préavis N° 05-2014

Création de couverts à conteneurs (*Signal, Ecaravez et Courtillet*)

Commission Technique : M. Stutz, Président, M. F. Guth, M. P. Latorre

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes L. Boujon, C. Juillerat,
MM. M. Henchoz, J.-M. Pasche

CCU : M. L. Ciompi

6 Préavis N° 06-2014

Parking d'Arnier - Réfection du bitume et marquage

Commission Technique : M. R. Uldry, Président, Mme A. Decoppet, M. F. Michaud

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes L. Boujon, C. Juillerat,
MM. M. Henchoz, J.-M. Pasche

7 Préavis N° 07-2014

Règlement et tarifs des émoluments pour les actes administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes L. Boujon, C. Juillerat,
MM. M. Henchoz, J.-M. Pasche

8 Divers et propositions individuelles

Ordre du jour :

Vote : accepté à l'unanimité.

Acceptation du Procès-verbal de la séance du CC du 13.02.2014 :

Vote : accepté à la majorité et 2 abstentions.

Point 2 :

Communications du Bureau du Conseil

Le Président C. Dupertuis salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Concernant la révision du Règlement du Conseil Communal, le bureau s'est réuni et les membres de la future commission retenus. Ces derniers seront informés en temps opportun.

Point 3 :

Communications de la Municipalité

Veillez consulter le document annexé

Point 4 :

Communications de la CCU et de la CCAR

Il n'y a pas de communication

Point 5 : Préavis N° 05-2014

Création de couverts à conteneurs (*Signal, Ecaravez et Courtillet*)

M. P. Latorre lit le rapport de la CT

Mme L. Boujon, lit le rapport de la CF

Le Président C. Dupertuis remercie ces deux personnes puis ouvre la discussion

M. J.-P. Chapalay : relève une différence concernant le nombre de personnes présentes lors de la présentation des préavis (entre la CT et la CF)

M. C. Dupertuis constate l'exactitude de la remarque, mais ce qui fait foi, c'est la liste des personnes effectivement présentes qui est notée, notamment sur les fiches remises pour les vacances et signées par les Présidents respectifs, puis par le Président du CC. Ces contrôles sont effectués d'une manière "rigoureuse".

M. J.-P. Cavin constate qu'au ch. du Courtillet, le "molok" remplacera 2 containers gris, puisque le vert subsistera. Le coût total sera d'environ CHF 22-23'000,-- pour deux containers gris. Au ch. des Ecaravez, où nous avons cinq containers gris, il remarque que la Municipalité n'a pas prévu la pose d'un "molok", alors que le coût est presque identique que celui prévu au ch. du Courtillet. Pour quelle raison l'option "molok" n'a-t-elle pas été retenue pour le ch. des Ecaravez, alors que sur la photo la place existe et le lieu n'a pas besoin d'être couvert ?

M. P. Michelet précise qu'il y a deux situations distinctes :

A Champ-Chamot, il s'agit d'une situation existante, avec une structure de sous-sol particulière et des conduites. Il n'est pas possible de creuser à cet endroit pour poser un "molok". Il y a des containers privés et publics et on ne peut pas changer cette situation par un investissement supplémentaire par rapport à l'état existant.

Au Courtillet, il y a actuellement deux containers et il est nécessaire d'augmenter la capacité de récolte dans ce secteur au vu des nouvelles constructions. Le volume actuel est trop faible. A cet endroit il y a la possibilité d'installer un "molok" afin de répondre aux besoins des habitants dans ce secteur. C'est l'explication concernant deux situations différentes la Municipalité part du principe qu'aux Ecaravez comme au Signal, il y a des situations existantes où la Municipalité a voulu offrir une amélioration, alors que le Courtillet répond à une demande complémentaire. Il a préféré prévoir un "molok" plutôt qu'aligner des nouveaux containers.

Sans autre question, le Président propose le vote.

Vote : le préavis N° 05-2014 est accepté à la majorité et une abstention.

Point 6 : Préavis N° 06-2014

Parking d'Arnier - Réfection du bitume et marquage

M. P. Latorre lit le rapport de la CT

Mme C. Juillerat lit le rapport de la CF

Le Président **C. Dupertuis** remercie ces deux personnes, puis ouvre la discussion.

M. P. Girard demande si dans le coffre électrique il serait envisageable de prévoir une installation de connexion pour la recharge des voitures électriques ?

M. P. Michelet répond par l'affirmative : il est prévu de pouvoir prolonger le câblage et de placer une colonne pour la recharge des voitures électriques.

Sans autre question, le président lit les conclusions et procède au vote.

Vote : le préavis N° 06-2014 est accepté à la majorité et une abstention

Point 7 : Préavis N° 07-2014

Règlement et tarifs des émoluments pour les actes administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal

M. J.-M. Pasche lit le rapport de la CF

Le Président **C. Dupertuis** le remercie, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il relit ensuite les conclusions du préavis, puis passe au vote.

Vote : le Préavis N° 07-2014 est accepté à l'unanimité.

Point 8 :

Divers et propositions individuelles

Mme A. Recchia informe l'assemblée que la Société de développement organisera ce samedi devant le centre commercial à l'occasion de la Fête des Mères un marché aux fleurs, avec vente de plantes aromatiques et plants de tomates.

M. J.-P. Chapalay, signale que la Commission de recours en matière d'impôts n'a pas chômé ces derniers temps... Le recours annoncé lors de la séance du CC du 13.02.14 a évolué et est maintenant devant la Cour de droit administratif et public.

Elle a en outre traité 7 recours concernant les taxes déchets. Il est à relever qu'aucun des recourants n'a renoncé à la baisse d'impôt qui lui est liée !

Sans autre proposition, le Président **C. Dupertuis** lève la séance à 21h05 et souhaite à toutes les personnes présentes une bonne fin de soirée.

Pour le Bureau du Conseil Communal

Christian Dupertuis

Jean-Marc Mayor

Président

Secrétaire